



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 5 septembre 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent monsieur le maire Marc Bureau, président.

CE-2007-1261

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 8, 15 ET 22 AOÛT 2007 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 21 ET 24 AOÛT 2007

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 8, 15 et 22 août 2007 ainsi que des séances spéciales tenues les 21 et 24 août 2007 ont été remises aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2007-1262

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 32 - 43 607,66 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 34 - 401 927,94 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 33 - 6 392,86 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 31 - 496 551,43 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 32, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 34, la liste des réquisitions numéro 33 et la liste des embauches numéro 31 :

| Numéro de la liste | Description | Montant | Période |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------|--------------------|
| Liste PA numéro 32 | Pièces de comptes à payer | 43 607,66 \$ | 20 au 24 août 2007 |
| Liste PD numéro 34 | Pièces de comptes à payer | 401 927,94 \$ | 20 au 24 août 2007 |
| Liste des réquisitions numéro 33 | Pièces de comptes à payer | 6 392,86 \$ | 20 au 24 août 2007 |
| Liste des embauches numéro 31 | Embauche de personnel temporaire | 496 551,43 \$ | 13 au 17 août 2007 |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1263 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-31 - 296 878,22 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 22 AOÛT 2007**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-31 d'un montant total de 296 878,22 \$ pour la période du 16 au 22 août 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1264* **RÈGLEMENT NUMÉRO 61-1-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE DONNER ACCÈS GRATUITEMENT, À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE GATINEAU À TOUS LES ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU PEU IMPORTE LEUR LIEU DE RÉSIDENCE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 61-1-2007 modifiant le règlement numéro 61-2006, dans le but de donner accès gratuitement aux collections de la bibliothèque municipale à tous les élèves inscrits aux écoles primaires et secondaires situées sur le territoire de la ville de Gatineau, peu importe leur lieu de résidence.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1265 **SOUMISSION 2007 SP 195 - SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES DORVAL SENC (MICROSERV) - ACHAT DE SERVEURS ET D'UNE UNITÉ DE STOCKAGE - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 131 083,46 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions Technologiques Dorval SENC (Microserv), 950, chemin Herron, Dorval, Québec, H9S 1B3 pour l'achat de serveurs et d'une unité de stockage, pour un montant total révisé de 131 083,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 juillet 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|--|
| 11-70004-001-55204 | 110 803,55 \$ | Remplacement des serveurs - Police – Serveurs |
| 18-60001-001-55205 | 8 894,00 \$ | Équipements informatiques - SI 03 04 – Équipements informatiques |
| 13450-672-55206 | 4 483,76 \$ | Infrastructures Équip. - Logiciels |
| 04-13493 | 6 902,15 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|-------------|-------------|--------------------------------------|
| 13450-555 | 4 483,76 \$ | | Infrastructures - Entr. - Logiciels |
| 13450-672 | | 4 483,76 \$ | Infrastructures - Equip. - Logiciels |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1266*

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-1782 - FINANCEMENT DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA MONTÉE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1342 adoptée le 9 décembre 2003, prévoyait un remboursement maximal de 350 000 \$ annuellement de l'emprunt de la Ville de Gatineau auprès de l'ex-Ville de Gatineau dans le cadre de la réalisation de l'élargissement de la Montée Paiement;

CONSIDÉRANT QUE le développement résidentiel et commercial à l'intérieur du périmètre défini pour rembourser à raison de 50 % des recettes de taxation générées suite à de nouveaux immeubles s'est effectué à un rythme tel que le plafond annuel de remboursement de 350 000 \$ sera atteint dès la fin de l'année 2007;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la municipalité et des résidents du secteur de Gatineau que les remboursements soient effectués selon les modalités prévues à la résolution numéro CM-2003-1342 à l'exception du plafond annuel de remboursement de 350 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2003-1782 adoptée le 9 décembre 2003 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2003-1342 adoptée le 9 décembre 2003 afin d'abroger l'alinéa c. du paragraphe 2 qui se lit comme suit :

« c. avec un maximum de 350 000 \$ annuellement; »

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1267

RADIATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE STATIONNEMENT AFFECTANT LE LOT NUMÉRO 3 557 532 AU CADASTRE DU QUÉBEC ANCIENNEMENT UNE PARTIE DU PARC LA BAIE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-301 adoptée le 29 mars 2005, a accepté de vendre à monsieur Alex Azam une partie du lot numéro 1 666 535 au cadastre du Québec maintenant désignée comme étant le lot numéro 3 557 532 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 1 666 535 au cadastre du Québec, propriété de la Ville de Gatineau, est affecté d'une servitude de passage et de stationnement pour le bénéfice du 843, rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE la vente du lot numéro 3 557 532 au cadastre du Québec est faite sans être affectée d'une telle servitude puisque ce lot sera utilisé à des fins personnelles par l'acheteur et propriétaire du 951, rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire de la servitude, soit le propriétaire du 843, rue Jacques-Cartier, accepte de renoncer à celle-ci par acte notarié;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'acte notarié préparé par M^e Paul D. Gagné visant à annuler la servitude de passage et de stationnement affectant le lot numéro 3 557 532 au cadastre du Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte notarié.

Adoptée

CE-2007-1268*

PRÉSENTATION DE LA PIÈCE « LES AMOURS MÛRES » À WINNIPEG PAR LE THÉÂTRE DE L'ÎLE - 13 NOVEMBRE AU 8 DÉCEMBRE 2007

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1248, adoptait le 2 décembre 2003 la politique culturelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la politique culturelle désire donner le soutien nécessaire au Théâtre de l'Île afin qu'il puisse jouer son rôle au niveau national;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle Molière de Winnipeg désire accueillir la production du Théâtre de l'Île « Les amours mûres » du 13 novembre au 8 décembre 2007 pour un minimum de 20 représentations avec possibilité d'option;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle Molière s'engage à payer la somme de 43 000 \$, incluant les taxes, au Théâtre de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est un excellent outil de promotion pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de l'Île a participé en 2001 (CE-2001-542), en 2004 (CE-2004-1357) et en 2005 (CM-2005-427) à un même projet avec le Cercle Molière à Winnipeg et que l'ensemble des engagements ont été respectés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter que le Théâtre de l'Île présente la pièce « Les amours mûres » à Winnipeg pour le Cercle Molière du 13 novembre au 8 décembre 2007 pour un minimum de 20 représentations.

Le trésorier est autorisé à modifier le budget 72132 – Théâtre de l'Île d'un montant égal aux sommes à recevoir du Cercle Molière.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de vente de spectacle entre le Cercle Molière de Winnipeg et la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1269

SOUSSION 2007 SI 178 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT D'UNE AUTOMOBILE COMPACTE HYBRIDE ET D'UNE CAMIONNETTE DE TYPE CABINE ALLONGÉE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER - 64 941,24 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats pour la fourniture de véhicules neufs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 20 juin 2007, à savoir :

ANNEXE A

Lallier Automobile, 981, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1W8 pour la fourniture de l'automobile compacte hybride de l'annexe A, au montant total de 30 766,50 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue pour cette annexe.

ANNEXE B

Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 pour la fourniture de la camionnette de type cabine allongée de l'annexe B, au montant total de 34 174,74 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue pour cette annexe.

Les fonds à cette fin au montant total de 64 941,24 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------------|-----------------------------|--|
| 11-70016-001 | 32 375,28 \$ | Fonds de roulement – Achat d'une camionnette |
| Futur FDI 04-13493 | 29 146,50 \$ 3 419,46 \$ | FDI – Achat d'une automobile hybride TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1270

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES DE SURVEILLANCE DE LA FIRME CIMA+ POUR LE MANDAT RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE MAÎTRESSE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN PINK - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1159 octroyait un mandat de services professionnels à la firme CIMA+ pour effectuer la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet de construction d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur le chemin Pink dans les secteurs de Hull et d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la Ville, les documents de soumission établissaient la période allouée à l'entrepreneur pour la réalisation complète des travaux à 90 jours civils au lieu des 60 jours prévus initialement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de la Ville a nécessité une période de surveillance additionnelle en chantier de 30 jours supplémentaires à l'offre de services déposée par la firme CIMA+ et acceptée par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur retenu par la Ville pour la réalisation des travaux, soit la firme Construction CJRB inc. n'a pas respecté les délais de réalisation prescrits aux documents de soumission;

CONSIDÉRANT QUE les documents de soumission prévoyaient que les dépenses occasionnées à la Ville découlant du non-respect de l'échéancier prescrit seraient imputables à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ a déposé à la Ville une facture pour les frais d'honoraires professionnels additionnels de l'ordre de 25 746,43 \$ incluant les taxes, en ce qui a trait à la surveillance additionnelle effectuée en raison de la demande de la Ville et du délai d'exécution des travaux non respecté par l'entrepreneur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement à la firme CIMA+ d'un montant de 25 746,43 \$ incluant les taxes pour les services de surveillance additionnels rendus suite à la demande de la Ville de modifier la durée allouée pour la réalisation des travaux et au dépassement par l'entrepreneur Construction CJRB inc. de l'échéancier révisé de réalisation prévu aux documents de soumission.

Le trésorier est autorisé à s'approprier les sommes nécessaires à cette fin à même les sommes réservées pour la retenue contractuelle à l'entrepreneur Construction CJRB inc. pour les travaux réalisés ainsi qu'à même le solde résiduel des honoraires professionnels prévus pour ce projet.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|----------------|--------------|--|
| 18-50023-001 | 9 484,12 \$ | Conduite maitresse d'aqueduc – Chemin Pink - EMR 05 4 – Honoraire professionnels |
| 05-13181-61040 | 14 906,64 \$ | Retenue sur contrat |
| 04-13493 | 1 355,67 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1271 **RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-33 - 92 942,56 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-33 d'un montant de 92 942,56 \$ pour la période du 21 au 27 août 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1272* **SOUMISSION 2007 SP 181 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SECTEUR LE PLATEAU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 318 708,01 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour les travaux de pavage et éclairage des nouvelles rues – secteur Le Plateau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 318 708,01 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 août 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant total approximatif de 318 708,01 \$ incluant les taxes seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 06-30095-001 | 49 631,09 \$ | Règlement d'emprunt – Pavage – Couche d'usure |
| 06-30095-002 | 83 024,88 \$ | Règlement d'emprunt – Pavage - Autres |
| 06-30095-004 | 90 375,74 \$ | Règlement d'emprunt – Bordures et trottoirs |
| 06-30095-005 | 37 576,73 \$ | Règlement d'emprunt – Éclairage de rue |
| 06-30095-006 | 12 979,91 \$ | Règlement d'emprunt – Réfection de tourbe |
| Fonds de roulement | 28 338,19 \$ | Futur fonds de roulement – Surdimensions Le Plateau |
| 04-13493 | 16 781,47 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement, un montant de 30 000 \$, remboursé sur une période de 3 ans commençant le 1^{er} janvier 2008.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|--------------|--------------|--|
| 06-30095-003 | 2 931,93 \$ | | Éclairage de rue - Pavage phase 18 – Projet Le Plateau - Passage piétonnier |
| 06-30095-004 | 54 645,92 \$ | | Éclairage de rue - Pavage phase 18 – Projet Le Plateau - Bordures et trottoirs |
| 06-30095-008 | 60 000,00 \$ | | Éclairage de rue - Pavage phase 18 - Projet Le Plateau - Contingences |
| 06-30095-001 | | 25 114,67 \$ | Éclairage de rue - Pavage phase 18 – Projet Le Plateau - Pavage – Couche d'usure |
| 06-30095-002 | | 66 849,27 \$ | Éclairage de rue - Pavage phase 18 - Projet Le Plateau - Pavage - Autres |
| 06-30095-005 | | 25 431,76 \$ | Éclairage de rue - Pavage phase 18 – Projet Le Plateau - Éclairage de rue |
| 06-30095-006 | | 182,15 \$ | Éclairage de rue - Pavage phase 18 – Projet -le plateau - Réfection de tourbe |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1273

SOUMISSION 2007 SP 158 - OUTABEC CONSTRUCTION (1991) - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUES DOLLARD-DES ORMEAUX, SAINT-ÉTIENNE ET KENT - SERVICE D'INGÉNIERIE - 1 252 504,22 \$ - DISTRICT DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Outabec Construction (1991), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour les travaux de réfection des services municipaux sur les rues Dollard-des Ormeaux, Saint-Étienne et Kent, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 1 252 504,22 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 août 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 06-30384-008-55207 | 593 277,01 \$ | Réseaux d'égout et d'aqueduc – Aqueduc rue Dollard et + |
| 06-30384-009-55208 | 593 277,01 \$ | Réseaux d'égout et d'aqueduc – Égout rue Dollard et + |
| 04-13493 | 65 950,20 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1274* AUTORISER LE TRANSFERT DE 275 000 \$ À PROVENIR DU FONDS VERT AU PROJET D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le comité plénier a mandaté le 3 avril 2007 (CP-2007-04-03) la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable à élaborer la politique environnementale de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les activités nécessaires à l'élaboration de la politique sont estimées à 435 000 \$ et qu'il y a un manque à combler de 275 000 \$ dans ce poste budgétaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser la somme de 275 000 \$ au poste budgétaire – Surplus accumulé affecté 05-99207 - Fonds vert au projet d'élaboration de la politique environnementale de la Ville.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à reconduire au budget des années subséquentes les soldes inutilisés de l'année 2007.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|------------|------------|-------------------------------------|
| 03-13200 | 275 000 \$ | | Surplus affecté - Autres |
| 45531-999 | | 275 000 \$ | Politique environnementale - Autres |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1275* ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROLONGEMENT DES RUES DE MARGAUX ET DE JURANÇON - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Habitations Unik a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant le numéro de lot 4 047 539 étant le prolongement des rues de Margaux et de Jurançon;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Habitations Unik afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux pour le prolongement des rues de Margaux et de Jurançon :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie Les Habitations Unik concernant le prolongement des rues de Margaux et de Jurançon sur le lot mentionné ci-dessus et montré au plan préparé par Daniel Handfield, arpenteur-géomètre, le 9 août 2007 et portant le numéro de minute 10954;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Les Habitations Unik pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux sur le prolongement des rues de Margaux et de Jurançon;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme Genivar;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme Genivar et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droits ou héritiers légaux cèdent à la Ville à titre gratuit, les rues, le passage piétonnier ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et du passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1276* SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE THURSO RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION LORS D'UNE URGENCE MAJEURE ET/OU D'UN SINISTRE

CONSIDÉRANT QU'un Service de sécurité incendie peut avoir recours aux services d'une autre municipalité pour une assistance lors d'une urgence majeure et/ou d'un sinistre, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* c. S-3,4;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Thurso :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Thurso relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure et/ou d'un sinistre.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1277 SOUMISSION 2007 SI 220 - ARÉO-FEU LTÉE - VÊTEMENTS ISOTHERMIQUES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 31 702,03 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Aréo-Feu Ltée, 5205, J-Armand Bombardier, Longueuil, Québec, J3Z 1G4 pour la fourniture des vêtements isothermiques pour le Service de sécurité incendie sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif annuel de 31 702,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 26 juillet 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 décembre 2008. À compter du 1^{er} janvier 2008, les prix soumis seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|--------------|--|
| 22200-651-55209 | 30 032,77 \$ | Combat des incendies – Vêtements et access. |
| 04-13493 | 1 669,26 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1278* **RÈGLEMENT NUMÉRO 382-1-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2007 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 1 529 000 \$ POUR CONSTRUIRE UNE CASERNE SUR LE BOULEVARD GRÉBER DESTINÉE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 382-1-2007 modifiant le règlement numéro 382-2007 dans le but d'y attribuer une somme de 1 529 000 \$ pour construire une caserne sur le boulevard Gréber destinée au Service de sécurité incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1279* **RÈGLEMENT NUMÉRO 418-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 1 300 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES À DES FINS DE RÉSERVE FONCIÈRE ET POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE D'INCENDIE DANS LE SECTEUR DE BUCKINGHAM AINSI QUE POUR DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR PAYER UNE PARTIE DE CETTE DÉPENSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 418-2007 autorisant une dépense de 1 300 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles à des fins de réserve foncière et pour la construction de la caserne d'incendie dans le secteur Buckingham ainsi que pour décréter un emprunt de 700 000 \$ pour payer une partie de cette dépense.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

Le trésorier est autorisé à puiser à même la réserve pour acquisition de propriétés, au poste budgétaire 05-99206, une somme de 600 000 \$ et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1280 **SUBVENTION DE 375 \$ - CLUB LIONS D'AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre du Club Lions d'Aylmer à l'attention de madame Marie Boucher, case postale 479, Gatineau, Québec, J9H 5E7 à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---|
| 11401-972 | 150 \$ | Frank Thérien - D'Aylmer subventions |
| 11402-972 | 150 \$ | André Laframboise - De Lucerne subventions |
| 11406-972 | 25 \$ | Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions |
| 11407-972 | 50 \$ | Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1281 **SUBVENTION DE 350 \$ - FONDATION DES MALADIES DU COEUR - LA MARCHÉ DU COEUR - 23 SEPTEMBRE 2007 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du coeur à l'attention de madame Sophie Anka, 109, rue Wright, bureau 007, Gatineau, Québec, J8X 2G7 à titre de subvention pour La Marche du Cœur qui aura lieu le 23 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11402-972 | 100 \$ | André Laframboise - De Lucerne subventions |
| 11406-972 | 50 \$ | Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions |
| 11408-972 | 50 \$ | Denise Laferrière - De Hull subventions |
| 11412-972 | 50 \$ | Joseph De Sylva - Du Versant subventions |
| 11414-972 | 50 \$ | Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions |
| 11417-972 | 25 \$ | Jocelyne Houle - De Buckingham subventions |
| 11409-972 | 25 \$ | Simon Racine - De Limbour subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1282 **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CLSC VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - 22 SEPTEMBRE 2007 - 100 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à participer à un rallye automobile organisé au profit de la Fondation du CLSC Vallée-de-la-Lièvre le 22 septembre 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation du CLSC Vallée-de-la-Lièvre, 578, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11417-972 | 100 \$ | Jocelyne Houle - De Buckingham subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1283

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DU CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU - 14 SEPTEMBRE 2007 - 425 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et messieurs les conseillers Denis Tassé, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par le Centre des aînés de Gatineau le 14 septembre 2007.

De plus, ce comité autorise messieurs les conseillers Denis Tassé, Richard Côté, Aurèle Desjardins et Yvon Boucher à subventionner cette activité pour un montant de 205 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre du Centre des aînés de Gatineau, 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11406-972 | 55 \$ | Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions |
| 11410-972 | 95 \$ | Denis Tassé - Des Riverains subventions |
| 11412-972 | 55 \$ | Joseph De Sylva - Du Versant subventions |
| 11413-972 | 75 \$ | Richard Côté - De Bellevue subventions |
| 11414-972 | 95 \$ | Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions |
| 11415-972 | 50 \$ | Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1284

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-1207 - SUBVENTION À L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1207 adoptée le 22 août 2007, a autorisé monsieur le conseiller Joseph De Sylva à subventionner une activité de levée de fonds au profit de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'il avait déjà subventionner cette activité, il y a donc lieu de modifier la résolution numéro CE-2007-1207 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité remplace le libellé de la résolution numéro CE-2007-1207 comme suit :

« Que ce comité accepte de subventionner l'activité de levée de fonds au profit de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais au montant de 100 \$ provenant du fonds de monsieur Alain Pilon. Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais inc., 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7 à titre de subvention pour une activité de levée de fonds ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11404-972 | 100 \$ | Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1285

SUBVENTION DE 300 \$ - SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL, CONSEIL PARTICULIER DE HULL - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Société de Saint-Vincent de Paul, conseil particulier de Hull à l'attention de monsieur Michel Olivier, président, 109, rue Wright, Gatineau, Québec, J8X 2G7 à titre de subvention pour soutenir les démunis de la communauté.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11404-972 | 50 \$ | Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions |
| 11405-972 | 50 \$ | Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la-Montagne subventions |
| 11406-972 | 50 \$ | Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions |
| 11407-972 | 50 \$ | Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier subventions |
| 11408-972 | 100 \$ | Denise Laferrière - De Hull subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1286

SUBVENTION DE 50 \$ - ÉCOLE DU PARC-DE-LA-MONTAGNE - ÉPLUCHETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'école du Parc-de-la-Montagne à l'attention de madame Nadine Peterson, directrice, 15, rue Doucet, Gatineau, Québec, J8Y 5N4 à titre de subvention pour une épluchette qui aura lieu le 6 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11405-972 | 50 \$ | Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la-Montagne subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1287 **SUBVENTION DE 250 \$ - CORPORATION AYDELU INC. - 8 SEPTEMBRE 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Aydelu inc. à l'attention de monsieur Dennis Foran, 94, rue du Patrimoine, Gatineau, Québec, J9H 5E6 à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 8 septembre 2007 au profit de la Banque alimentaire d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---------------------------------------|
| 11403-972 | 250 \$ | Alain Riel - De Deschênes subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1288 **SUBVENTION 100 \$ - ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC (AREQ) SECTEUR DES DRAVEURS GATINEAU - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association des retraités et retraités de l'enseignement du Québec (AREQ) secteur des Draveurs Gatineau à l'attention de madame Murielle Tessier, coordonnatrice, 10, rue Plaisance, Gatineau, Québec, J8T 4M7 dans le cadre de leur activité qui se tiendra le 10 septembre 2007 pour la fondation Laure-Gaudreault.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---------------------------------|
| 11418-972 | 100 \$ | Marc Bureau - Maire subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1289 **SUBVENTION DE 60 \$ - CLUB DES JOYEUX LURONS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre du Club des Joyeux Lurons à l'attention de monsieur Roy Laframboise, 10, rue Saint-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A9 à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 8 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---------------------------------------|
| 11409-972 | 60 \$ | Simon Racine - De Limbour subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1290 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE LA TERRASSE LAKEVIEW - FÊTE DE QUARTIER - 9 SEPTEMBRE 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidants de la Terrasse Lakeview à l'attention de monsieur Sylvain Ouellet, 55, Promenade Lakeview, Gatineau, Québec, J9H 2A2 à titre de subvention pour la fête de quartier qui aura lieu le 9 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|----------|---------------------------------------|
| 11403-972 | 1 000 \$ | Alain Riel - De Deschênes subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1291 **SUBVENTION DE 250 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS ET RÉSIDANTES DU QUARTIER WRIGHT - FÊTE CHAMPÊTRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association des résidants et résidentes du quartier Wright à l'attention de monsieur Stéphane Roberge, président, 56, rue Brodeur, Gatineau, Québec, J8Y 2P8 à titre de subvention dans le cadre de la fête champêtre qui se tiendra le 9 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11405-972 | 250 \$ | Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1292 **AUTORISATION MUNICIPALE À LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DE L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS À L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa souhaite organiser la cérémonie de clôture, le vendredi 7 septembre 2007 de 19 h à 23 h au Parc Jacques-Cartier pour accueillir les nouveaux étudiants;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation ont obtenu la permission de la Commission de la capitale nationale pour tenir cette activité au Parc Jacques-Cartier et sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire supporter la vie étudiante dans la communauté en autorisant les dérogations nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation aux règlements numéros 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville et numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de collaborer à la cérémonie de clôture, le vendredi 7 septembre 2007 de 19 h à 23 h, au Parc Jacques-Cartier, organisée par la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa en dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

Adoptée

CE-2007-1293

DEMANDE DE SUBVENTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER EN MILIEU AGRICOLE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR, DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - SIMON RACINE, RICHARD CÔTÉ ET YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE le programme gouvernemental permet à une municipalité d'obtenir une aide financière attribuable à l'amélioration du réseau routier en milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Vallée, députée de la circonscription de Gatineau, a manifesté son intérêt à verser un montant de 50 000 \$ à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 50 000 \$ sera utilisé pour les fins de travaux d'amélioration du réseau routier dans les districts électoraux de Limbour (13 000 \$), de Bellevue (16 000 \$) et de la Rivière-Blanche (21 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE les conseillers municipaux visés par les travaux à effectuer dans leur district respectif sont en accord sur la répartition des sommes d'argent;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour la Ville d'acheminer, par voie de résolution, la demande de subvention au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier en milieu agricole :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité demande au gouvernement du Québec, une subvention pour des travaux sur les chemins municipaux, en milieu agricole, pour un montant de 50 000 \$ réparti comme suit :

- district électoral de Limbour : 13 000 \$ pour le nettoyage des fossés sur la rue de Massicotte (phase 2);
- district électoral de Bellevue : 16 000 \$ pour la réfection du pavage sur le boulevard Labrosse et sur les chemins Saint-Thomas et de Chambord;
- district électoral de la Rivière-Blanche : 21 000 \$ pour le nettoyage des fossés sur les chemins Myre, Proulx et Léo-Leblanc.

Le trésorier ou en son absence l'assistant trésorier est autorisé à signer tout formulaire requis pour donner suite à la présente demande.

Adoptée

CE-2007-1294

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR BERNARD LARENTE AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5 - PROCÉDÉ, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur III.5 - Procédé au Service de l'environnement du Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Bernard Larente au poste d'opérateur III.5 - Procédé au Service de l'environnement du Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Bernard Larente sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Larente sera celui de la classe 10 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Usine de traitement des eaux usées – Procédés - Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1295
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2008-125 et
abrogée par la
résolution numéro
CE-2008-244

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR IAN FORTIN AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ANIMAUX, DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER, DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé aux animaux, Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à la Direction générale, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et permanence de monsieur Ian Fortin au poste de préposé aux animaux, Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à la Direction générale.

Monsieur Ian Fortin est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Fortin sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-29200-114 – Contrôle animalier – Salaires - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1296

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR PASCAL MALO AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE PISCINE, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour le salaire de monsieur Pascal Malo dépassera la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Pascal Malo, préposé à l'entretien des piscines au Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2007.

Le salaire de M. Malo sera celui de la classe 1 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

| POSTE | DESCRIPTION |
|--------------|--|
| 02-71331-134 | Complexe aquatique Paul-Pelletier – Temporaires – Cols bleus |

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2007.

Adoptée

JOSEPH DE SYLVA
Vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif